

L'accueil d'un stagiaire collegien en cabinet libéral de pédicurie-podologie

Accueil d'un collégien, les objectifs de ce stage

Ce stage est l'occasion de **découvrir le monde du travail, de partager le quotidien du pédicure-podologue et de bénéficier d'une expérience concrète**. Il est aussi l'occasion pour l'élève de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de lui permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

Cette expérience lui permet d'enrichir sa culture générale citoyenne en lui faisant découvrir :

- Le monde économique et professionnel dans sa diversité
- Un environnement très différent du milieu scolaire
- Les réalités concrètes du travail
- Les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice du métier de pédicure-podologue

Les modalités du stage d'un collégien en cabinet de pédicurie-podologie

Le stage concerne principalement les élèves de 4^{ème} ou 3^{ème}, à partir de 14 ans.

D'une durée de 5 jours consécutifs ou non, **il est obligatoire pour tous les collégiens.**

Ce stage peut aussi être divisé en plusieurs périodes, de 3 jours puis de 2 jours par exemple.

À titre exceptionnel, les stages d'observation en milieu professionnel peuvent être envisagés dans des lieux éloignés de l'établissement d'enseignement ou du domicile de la famille.

Une convention obligatoire, signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil, détaille les conditions d'encadrement et de suivi de l'élève, et garantit les conditions de sécurité, conformément aux dispositions du code du travail.

Ce stage est précédé d'un temps de préparation et suivi d'un temps d'exploitation et de restitution.

Les élèves peuvent s'y exprimer sur ce qu'ils y ont vu, et revenir sur leurs activités et leurs impressions.

À l'issue du stage une copie du rapport de stage sera transmis au pédicure-podologue.

Source : <https://www.education.gouv.fr/le-stage-de-3e-8192>

Les principes à respecter lors de l'accueil du collégien au sein d'un cabinet de pédicurie-podologie

La présentation de la profession

L'ONPP met à la disposition du pédicure-podologue un diaporama de présentation du métier qu'il peut remettre à son stagiaire.

Les règles de base

Le stagiaire devra respecter les règles de politesse, les horaires, faire preuve de discrétion, avoir une tenue vestimentaire correcte et une hygiène adaptée.

La sécurité des patients

L'élève fait un stage dans un environnement médical, il doit observer les normes d'hygiène de la structure, et celles imposées par le praticien (masque, désinfection des mains etc.), il doit respecter le matériel stérile.

La sécurité du stagiaire

Afin de sécuriser les conditions d'accueil du stagiaire, celui-ci n'aura pas le droit de manipuler les instruments, les outils, ni les produits pharmaceutiques.

L'information et l'accord des patients

Le pédicure-podologue doit informer son patient de la présence d'un stagiaire et il est indispensable d'obtenir son accord préalablement à la consultation.

Le secret professionnel

Le stagiaire est entièrement sous la responsabilité du praticien, qui en cas de violation du secret professionnel, sera tenu comme responsable conformément à l'article 1242 du code civil.

Aussi convient-il de sensibiliser le collégien à l'obligation de respect du secret professionnel. Les dossiers physiques et les ordinateurs sont verrouillés et inaccessibles pour un tiers.

Les assurances

En cas d'accident du stagiaire se produisant, soit pendant la durée du stage, soit au cours de ses trajets entre son domicile ou son école et le lieu de stage, le maître de stage (le pédicure-podologue) doit, dans les 24h, adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement puisque c'est la responsabilité scolaire qui va être recherchée. Il convient donc de s'assurer que la responsabilité du stagiaire à la charge de l'établissement scolaire est bien prévue par la convention de stage.

Le rapport de stage

Le collégien doit remettre un rapport de stage à son établissement.

Le maître de stage doit compléter une fiche d'évaluation qui fera partie du rapport.



Ressources associées

Site du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

<https://www.education.gouv.fr/le-stage-de-3e-8192>

Diaporama de présentation du métier à un élève du collège. https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/publications/Pr%C3%A9sentation%20pour%20%C3%A9l%C3%A8ves%20de%203eme_V2023.pdf